

La délibération, moment fort d'une fin d'année scolaire.

En juin, cette assemblée clôture et valide l'année scolaire. Professeurs et direction passent en revue tous les élèves.

Le rôle du conseil de classe est d'exercer dans notre société une fonction pédagogique et éducative. Celui-ci décide en effet si l'élève est admis au niveau supérieur et s'il a montré une réelle volonté de progresser tout au long de l'année.

Dans les conseils de classe, la perception même diffuse, de cette responsabilité, le sentiment qu'on tient en main le destin d'une personne, donne à beaucoup la migraine et à quelques uns le vertige. Quelle est la bonne décision ? Peut-on faire un pari positif ? Quel est le verdict juste ? Quel est l'intérêt de l'élève ?

L'important est qu'émerge une vérité. Celle-ci ne sera jamais que la somme de toutes les vérités autour de la table du conseil de classe, sachant que nul n'a le droit de veto

Au-delà des résultats, d'autres considérations entrent en ligne de compte : la régularité du travail, la participation à des remédiations, l'activité en classe, l'intérêt réel pour les cours, la capacité de suivre les conseils et de respecter des consignes, ... Plus largement encore, un nouveau projet d'orientation, la situation personnelle et familiale de l'élève sont aussi autant d'éléments qui doivent alimenter la réflexion du conseil de classe.

Pour toutes ces raisons, il importe de ne jamais comparer la situation de deux élèves. Chaque situation est par définition unique d'où l'intérêt de prendre du temps ponctuellement en cours d'année scolaire pour analyser l'évolution et la situation de chaque élève.

Des critères de délibérations sont aussi nécessaires pour décider sereinement. Cependant, parfois, appliqués de manière mathématique, ils ne garantissent pas toujours la justesse de la décision finale. Il faut se souvenir que le droit n'épuise pas le bien. Les critères sont un guide pour limiter l'arbitraire et garantir une certaine cohérence, ils ne doivent jamais devenir un carcan.

L'esprit du conseil de classe doit se fonder sur un a priori favorable et une totale bienveillance à l'égard de l'élève. Mais c'est aussi sans concession qu'au-delà des encouragements toujours nécessaires, il faudra oser dire ce qui ne va pas et pourquoi cela ne va pas. En cours d'année, il est aussi de bon ton de proposer des mesures pour remédier.

Enfin, la décision doit être communiquée, expliquée à l'élève et à ses parents de façon qu'ils la comprennent et surtout l'acceptent. C'est souvent un moment difficile parce que la décision doit faire son chemin et être intégrée. Il y a un deuil à faire, et c'est respectable !

Aux professeurs de prendre le temps de cette communication. Il s'agit de leur responsabilité pédagogique.

Stéphan de Brabant.